

RENTRÉE

scolaire

SEPTEMBRE 2022

Les inscriptions pour les enfants entrant
à l'école maternelle se déroulent
du 10 janvier au 28 février 2022

PIÈCES A FOURNIR :

(également consultables sur le site de la Ville)

- Livret de famille ou extrait de naissance de moins de 3 mois
- Carnet de santé de l'enfant
- 2 justificatifs de domicile récents (quittance de loyer ou acte de propriété + quittance EDF)
- En cas de séparation des parents : jugement précisant la qualité du responsable légal de l'enfant
- Dernier avis d'imposition pour les inscriptions aux activités péri et extrascolaires (restauration, accueils du soir et de loisirs...)

Possibilité d'envoyer les pièces à fournir à l'adresse
enfance@charenton.fr
ou de les déposer au service enfance - 16, rue de Sully

Les admissions dans les écoles maternelles se font
l'année des 3 ans de l'enfant (pour septembre 2022,
sont concernés les enfants nés en 2019)